Nations Unies S/PV.4247



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4247e séance

Jeudi 14 décembre 2000, à 11 heures

New York

Président :	M. Lavrov	(Fédération de Russie)
Membres :	Argentine	M. Mársico
	Bangladesh	M. Amin
	Canada	M. Duval
	Chine	M. Wang Yingfan
	États-Unis d'Amérique	M. Minton
	France	M. Levitte
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Ouane
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. Mollema
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Tekaya
	Ukraine	M. Krokhmal

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Cinquième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2000/1156)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

00-79722 (F)

La séance est ouverte à 11 h 5.

Déclaration du Président concernant la fermeture de la centrale nucléaire de Tchernobyl

Le Président (*parle en russe*) : Avant de passer à l'examen du point inscrit à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui, je voudrais saluer chaleureusement la décision prise par l'Ukraine de fermer la centrale nucléaire de Tchernobyl le 15 décembre.

Ce n'était pas une décision facile à prendre pour l'Ukraine. Cette fermeture constitue une contribution importante à la sécurité nucléaire de la région et du monde et une mesure importante permettant de surmonter les conséquences désastreuses de la catastrophe de Tchernobyl, dans l'intérêt de tous les pays touchés par elle. Nous sommes convaincus que l'assistance et l'appui constants de la communauté internationale aux efforts de l'Ukraine sont importants pour trouver une solution aux problèmes écologiques, sociaux et économiques liés à la fermeture de la centrale nucléaire de Tchernobyl.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Cinquième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2000/1156)

Le Président (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la République démocratique du Congo, une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo, S. E. M. Léonard She Okitundu.

Sur invitation du Président, M. Okitundu (République démocratique du Congo) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen du point à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du cinquième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, document S/2000/1156.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2000/1182, qui contient le texte d'un projet de résolution préparé lors de consultations préalables du Conseil.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/2000/1186, qui contient le texte d'une lettre datée du 13 décembre 2000 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur sur ma liste est le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo, S. E. M. Léonard She Okitundu, à qui je donne la parole.

M. Okitundu (République démocratique du Congo) : Au moment où le Conseil de sécurité est sur le point d'adopter un important projet de résolution sur le renouvellement du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), qu'il nous soit tout d'abord permis de nous acquitter d'un agréable devoir, celui de vous présenter, Monsieur le Président, au nom de la délégation qui nous accompagne, et en notre nom personnel, nos vives et chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil.

Nous nous réjouissons d'avoir à la présidence du Conseil, ce jour de l'adoption d'un projet de résolution qui aura une importante incidence sur l'avenir immédiat de notre pays, le représentant d'un pays ami, la Fédération de Russie, avec lequel, la République démocratique du Congo, entretient des relations anciennes marquées du sceau de l'estime et du respect réciproques.

Aux membres du Conseil de sécurité, le Gouvernement de la République démocratique du Congo, par notre modeste personne, transmet ses salutations les plus cordiales ainsi que celles du peuple congolais meurtri par une guerre d'agression, qui lui est imposée depuis plus de deux ans et demi par la coalition armée de trois pays voisins. Notre délégation souhaiterait exprimer toute sa gratitude au Secrétaire général, Kofi Annan, pour les efforts remarquables qu'il n'a cessé de déployer en vue de la cessation de l'agression armée contre notre pays, et le félicite pour le caractère essentiel de son cinquième rapport sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

Notre présence à ces assises constitue un témoignage vibrant et honnête du Gouvernement et du peuple congolais, toutes tendances confondues, de leur attachement à 1a recherche d'une solution pacifique et négociée à la crise qui déchire la République démocratique du Congo et menace la paix, la stabilité et le développement des pays de la sous-région de l'Afrique centrale et par delà, de l'Afrique toute entière. Ainsi, convaincus qu'une partie de la solution au drame qui endeuille chaque jour le peuple congolais se trouve entre les mains du Conseil de sécurité, organe principal des Nations Unies chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous formulons le voeu qu'une issue rapide et appropriée soit obtenue en tenant compte des intérêts respectifs des parties belligérantes. II s'agit d'une part, pour la République démocratique du Congo, du rétablissement de sa souveraineté et de son intégrité territoriale – droits fondamentaux garantis par la Charte des Nations Unies – de la cessation des violations massives et flagrantes des droits de l'homme et autres atrocités commises sur les populations civiles de territoires occupés, ainsi que du pillage des ressources du sol et du sous-sol, et d'autre part, pour le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi, des préoccupations d'ordre sécuritaire.

À ce stade de notre propos, je voudrais revenir sur les dernières initiatives diplomatiques prises par les chefs d'État africains en vue de relancer le processus de Lusaka qui connaît un enlisement sérieux quant à l'accomplissement des objectifs majeurs relatifs au retrait des troupes d'agression du territoire de la République démocratique du Congo et à la sécurisation du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi. En effet, au cours de ces deux derniers mois, d'intenses activités diplomatiques ont été menées au niveau des chefs d'État africains pour trouver une issue pacifique et rapide à la guerre qui sévit en République démocratique du Congo.

Au nombre de celles-ci, on peut relever plus particulièrement les deux sommets de Maputo convoqués à l'initiative du Président sud africain Thabo Mbeki et du Président mozambicain Joaquim Chissano, ainsi que les deux réunions connexes organisées à Pretoria au niveau des Ministres de la défense et des chefs d'état-major de la République démocratique du Congo, du Zimbabwe, du Rwanda et de la République sud-africaine.

À l'issue du sommet de Maputo I, les chefs d'État présents avaient décidé que toutes les forces des parties devaient commencer à se retirer des positions indiquées dans le plan de désengagement adopté le 8 avril à Kampala. II sied de noter que l'Ouganda et le Rwanda, comme le souligne d'ailleurs le Secrétaire général dans son dernier rapport au Conseil de Sécurité, s'étaient engagés fermement à aller au-delà des 15 kilomètres prévus dans ce plan. Le Rwanda avait solennellement annoncé sa décision de se retirer à 200 km supplémentaires, tandis que l'Ouganda, par le truchement du Rwanda, s'engageait de son côté, lors de la première réunion de Pretoria, à aller jusqu'à 100 kilomètres.

Enfin, les chefs d'État ont créé un comité des ministres de la défense et des chefs d'état-major du Zimbabwe, du Rwanda, de la République démocratique du Congo et de l'Afrique du Sud, chargé d'élaborer un plan de retrait du Rwanda et de l'Ouganda, ainsi que le mécanisme du désarmement des groupes armés. Ce comité s'est réuni à deux reprises et a examiné deux plans présentés respectivement par la République démocratique du Congo et le Rwanda. Ces deux plans soutiennent les principes du désengagement des forces sur le terrain pour un cessez-le-feu effectif, du retrait du Rwanda et de l'Ouganda du territoire congolais, du déploiement d'une force d'interposition le long de la frontière commune, et du désarmement des groupes armés. II faut noter, cependant, que les deux plans ne sont pas encore arrivés à s'accorder sur l'agencement des séquences d'activités retenues.

Au cours du deuxième sommet de Maputo, tenu en date du 27 novembre dernier, les chefs d'État de l'Afrique du Sud, de la République démocratique du Congo, du Zimbabwe, du Rwanda, et de l'Ouganda, mais aussi du Mozambique, ainsi que des représentants de la Namibie et de l'Angola, ont examiné encore une

fois la situation de la République démocratique du Congo en présence du Représentant spécial du Secrétaire général et du commandant des forces de la MONUC. À l'issue de ce sommet, les chefs d'État ont réaffirmé leur soutien au plan de désengagement de Kampala et ont chargé la MONUC d'en superviser l'application sur le terrain.

Nous voudrions solennellement vous confirmer les assurances que M. Laurent-Désiré Kabila, Président de la République démocratique du Congo a données au Représentant spécial du Secrétaire général, devant ses pairs, de coopérer étroitement pour la réussite de la mission de la MONUC. Par la suite, au cours de sa réunion du 29 novembre à Lusaka, le Comité politique, institué dans le cadre de l'Accord de Lusaka, a adopté à l'unanimité les sous-plans de désengagement dont la signature par les chefs d'état-major de toutes les parties, à l'exception de l'une d'entre elles, est intervenue à Harare le 6 décembre 2000.

À ces sommets de Maputo, il convient d'ajouter ceux de Kinshasa et de Tripoli, organisés respectivement en dates du 27 octobre et du 8 novembre 2000. Regroupés à Kinshasa autour du Président gabonais Omar Bongo, les chefs d'État de l'Angola, de la République démocratique du Congo, du Congo-Brazaville, ainsi que les Premiers Ministres de la République centrafricaine et de la Guinée équatoriale ont stigmatisé les conséquences néfastes sur les pays limitrophes et les risques d'embrasement de l'ensemble de la sous-région, et à cet effet, ont invité le Rwanda et l'Ouganda à se retirer immédiatement de la République démocratique du Congo pour permettre aux Congolais eux-mêmes, sans interférence ni ingérence étrangère, de trouver une solution aux problèmes politiques internes. Ce sommet avait également invité la MONUC à renforcer son rôle en République démocratique du Congo.

Enfin, le Président Mouamar Kaddhafi a organisé un sommet à Tripoli en date du 8 novembre, lequel sommet a connu la participation active des Présidents du Rwanda, de l'Ouganda, du Mali et du Zimbabwe, ainsi que celle des représentants de l'Angola, de la République démocratique du Congo et de l'Afrique du Sud. À l'issue de ces assises, les participants se sont mis d'accord sur le déploiement immédiat d'une force africaine neutre, qui garantirait la sécurité des frontières du Rwanda et de l'Ouganda et qui évaluerait l'ampleur des groupes armés se trouvant en République démocratique du Congo en vue de leur désarmement. Quelques pays contributeurs ont même été évoqués. Il s'agit de l'Égypte, du Nigéria, de l'Afrique du Sud et de la Libye. Tandis que l'Organisation des Nations Unies se chargerait de la direction, du financement et de la supervision des forces sur le terrain.

Comme vous l'aurez certainement remarqué, tous ces sommets et rencontres ont eu pour finalité le retrait immédiat et sans condition des armées du Rwanda et de l'Ouganda et de poser le principe du déploiement des troupes neutres d'intervention aux frontières communes pour sécuriser l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi en attendant que soit mis en place un mécanisme de régulation susceptible de prévenir toute résurgence de crises du genre de celle qui nous affecte actuellement.

C'est le cas pour nous de remercier sincèrement et vivement tous les dirigeants africains et autres éminentes personnalités qui n'ont eu de cesse de déployer des efforts soutenus et inlassables pour la restauration de la paix dans notre pays. Dans le souci de recouvrer notre souveraineté et notre intégrité territoriale, il est impérieux que les sous-plans de désengagement soient immédiatement appliqués suivant le calendrier à trois phases adopté à Harare et suivi d'un plan de retrait des forces du Rwanda et de l'Ouganda.

Toutefois, il est de notre devoir d'attirer l'attention de la communauté internationale sur d'éventuelles manoeuvres des parties opposées à la voie pacifique qui pourraient à dessein créer l'insécurité sur la ligne de front avec la relance des combats de manière à retarder le déploiement des observateurs neutres et les troupes des Nations Unies.

Le rapport du Secrétaire général (S/2000/1156) a l'insigne mérite de rechercher des pistes visant le rétablissement d'une paix durable pour notre pays. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo est d'avis que, pour sortir de cette crise, il est impérieux que l'Organisation des Nations Unies, à travers son Secrétaire général, s'implique davantage, en étroite collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les dirigeants régionaux, dans les initiatives africaines visant à relancer le processus de paix. Ces initiatives africaines ont le double avantage de répondre aux préoccupations sécuritaires du Rwanda et de l'Ouganda, et à l'exigence du rétablissement de la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo.

Dans la recherche de la paix, s'il est vrai qu'il s'impose de procéder au désarmement des groupes ar-

més, le Gouvernement de la République démocratique du Congo considère qu'il serait militairement impossible et malaisé d'entreprendre une telle activité en présence et avec la participation active des troupes du Rwanda et de l'Ouganda qui seraient tentées de profiter de cette occasion pour se venger sur les populations civiles du Congo qui résistent légitimement contre l'occupation de leurs terres. Autrement, le Rwanda et l'Ouganda s'érigeraient en juges et parties.

C'est la raison pour laquelle la République démocratique du Congo soutient la procédure d'un déploiement d'une force neutre d'interposition le long de la frontière commune. À cet égard, le Gouvernement de la République démocratique du Congo s'engage à oeuvrer dans le sens de faciliter la tâche à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) en lui garantissant la liberté de mouvement sur toute l'étendue du territoire. En outre, il assure sa collaboration avec la MONUC pour un déploiement rapide des troupes des Nations Unies et invite le Rwanda et l'Ouganda à faire de même, notamment en se conformant au prescrit de la résolution 1304 (2000) du 16 juin 2000 qui exige que les forces ougandaises et rwandaises se retirent immédiatement et complètement de Kisangani et leur demande de respecter la démilitarisation de la ville et de ses environs.

S'agissant du dialogue intercongolais, nous avons l'honneur de confirmer que le chef de l'État de la République démocratique du Congo demeure convaincu de la nécessité de la réconciliation des Congolais. Le Président de la République vient d'ailleurs d'en poser les premiers jalons avec la rencontre qu'il a eue au début de ce mois avec l'opposition interne non armée pour préparer la rencontre entre le Gouvernement et tous les opposants congolais, prévue dans la deuxième quinzaine du mois en cours à Libreville. C'est pour nous un événement très important qui ouvre la voie vers la réconciliation nationale en République démocratique du Congo. Cette démarche nécessite un soutien de la communauté internationale sur les plans financier et logistique ainsi que la présence d'observateurs neutres.

Cela prouve à suffisance que le Gouvernement est déterminé à favoriser la tenue du dialogue intercongolais dans le strict respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo. Car, il va de soi qu'un dialogue véritablement congolais ne peut se tenir valablement et en toute sérénité qu'en dehors de toute interférence du Rwanda et de l'Ouganda. Totalitaires, ces deux pays sont disqualifiés pour parrainer le processus de démocratisation en République démocratique du Congo.

Nous saisissons enfin cette opportunité pour vous annoncer que le Président de la République a pris la décision de libérer tous les prisonniers d'opinion dans le cadre de la réconciliation nationale de façon à permettre à tous les acteurs politiques de répondre au rendez-vous de Libreville. Après tous ces efforts consentis par notre Gouvernement pour l'émergence d'une vraie réconciliation nationale entre fils et filles de la République démocratique du Congo, il appartient au Conseil d'exercer une pression sur le Rwanda et l'Ouganda afin qu'ils puissent laisser les congolais des provinces sous occupation, venir répondre à ce rendez-vous, lequel est déjà perçu comme la préfiguration du dialogue intercongolais.

Tout au long de notre intervention, il a été question de rappeler les initiatives diplomatiques entamées par les chefs d'État africains pour sortir l'Accord de Lusaka de l'impasse. Les attentes du Gouvernement de la République démocratique du Congo visent le retrait immédiat et sans condition des forces armées du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi de son territoire national. La mise en application du calendrier en trois phases des sous-plans de désengagement, adoptés le 06 décembre 2000 à Harare, pourrait en constituer une première étape déterminante.

Le déploiement d'une force d'interposition le long des frontières communes de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Ouganda répondrait mieux aux préoccupations de toutes les parties. À ce propos, notre Gouvernement adhère à ces plans que le Rwanda et l'Ouganda avaient acceptés sans réserve. Aussi invitons-nous l'Organisation des Nations Unies à s'impliquer davantage dans toutes les initiatives africaines tendant à redynamiser le processus de paix.

Pour ce faire, il est urgent que la communauté internationale, par le biais du Conseil de sécurité, mette à profit les sous-plans de désengagement arrêtés à Harare en autorisant le déploiement, suivant le calendrier convenu, des forces neutres à la ligne de front et dans les villes frontalières de la République démocratique du Congo, à savoir Bukavu, Goma, Bunia et Uvira.

Nous nous félicitons de l'excellence des relations qui existent entre la MONUC et notre Gouvernement et profitons de l'occasion pour saluer les efforts entrepris

par le Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo, l'Ambassadeur Kamel Morjane, en vue du rétablissement d'une paix durable dans notre pays. Nous exprimons notre espoir que la résolution qui sera adoptée par le Conseil de sécurité contient des dispositions qui permettront à la MONUC de s'acquitter efficacement de son mandat.

Nous ne saurions terminer notre propos sans rendre un vibrant hommage et exprimer nos sincères remerciements aux membres sortants du Conseil de sécurité pour les efforts inlassables qu'ils n'ont cessé de déployer en vue du retour de la paix dans notre pays. Notre Gouvernement et notre peuple leur en sont infiniment reconnaissants et leur expriment ici toute leur gratitude.

Nous demeurons convaincus que les nouveaux membres qui seront accueillis le mois prochain au sein de l'auguste Conseil manifesteront le même zèle et le même dévouement afin de permettre à notre peuple, qui a tant souffert, dans son âme et dans sa chair, de recouvrer toute sa dignité.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo des aimables paroles qu'il a adressées à mon pays.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi (S/2000/1182), tel que révisé oralement dans sa forme provisoire. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bangladesh, Canada, Chine, France, Jamaïque, Malaisie, Mali, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Tunisie, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Ukraine, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution, tel que révisé oralement dans sa forme provisoire, est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1332 (2000).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 30.